

## **ARRÊTÉ**

**Modifiant l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2023 fixant la composition de la Commission Départementale de l'Emploi, de l'Insertion ainsi que la composition de ses formations spécialisées**

**Le Préfet d'Eure et Loir  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** le code du travail et notamment ses articles R. 5112-11 à R. 5112-18 relatifs à la composition de la Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion (CoDEI), du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE), de la Commission Départementale de l'Emploi (CoDE) ;

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R. 133-1 à R. 133-15

**Vu** le décret N° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

**Vu** le décret Décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif, notamment, à l'organisation et aux missions des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

**Vu** l'arrêté du 25 janvier 2023 fixant la composition de la Commission Départementale de l'Emploi, de l'Insertion ainsi que la composition de ses formations spécialisées,

**Vu** le courrier du 6 mars 2023 du réseau COORACE Centre Val de Loire relatif à la modification de ses représentants au CDIAE ;

**Considérant** la nécessité de procéder à la modification de la composition de la Commission susvisée, dont la consultation constitue un préalable à certaines décisions administratives ou à certains conventionnements de l'Etat ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Le paragraphe 5 du titre III de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2023 susvisé est désormais ainsi rédigé :

« 5 - LES REPRESENTANTS DU SECTEUR DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

#### **- COORACE**

Titulaire

Madame Carine LELOUREC

Suppléant

Monsieur Julien ROULEAU »

Le reste de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2023 susvisé est inchangé.

### Article 3 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure et Loir, Monsieur le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations d'Eure et Loir, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Chartres, le **09 MARS 2023**

Le Préfet

FRANÇOISE ...IMAN

